

Document # 2 :

Code de conduite – Camp de Floride 2020

Pour la durée du camp d'entraînement du CKPC en Floride, je m'engage à respecter le Code d'éthique et le Code de Conduite suivant :

| Règlements généraux : | Entraînement : |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Tous les règlements et politiques du Club de Canoë Kayak de Pointe-Claire s'appliquent au camp;▪ Les athlètes doivent rester sur le site du camp;▪ Ils ont l'obligation de participer à toutes les activités, réunions et entraînements exigés par l'entraîneur;▪ Ils respecteront le couvre-feu : athlètes dans les chalets à 21 h, extinction des lumières et appareils électroniques à 21 h 30 et silence à 22 h;▪ Ils suivront les routines de nettoyage mises de l'avant par les entraîneurs et le personnel du camp;▪ Aucun vol et aucun emprunt sans consentement des articles personnels;▪ Il est interdit d'aller dans un espace réservé au sexe opposé (pas de garçons dans les installations des filles ni de filles dans les installations des garçons);▪ La possession ou consommation d'alcool ou de drogue est strictement interdite;▪ Tous comportements agressifs, violences et mauvais tours sont proscrits, même dans un contexte de jeu;▪ Les athlètes seront ponctuels lors des événements et repas;▪ Participation obligatoire aux tâches ménagères quotidiennes et hebdomadaires;▪ Interdiction de nourrir les animaux. | <p>Les athlètes s'engagent à :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Être ponctuels aux séances d'entraînement et échauffements;▪ Arriver prêts aux séances avec tous les équipements nécessaires (gourde d'eau, souliers, pagaies, écran solaire, etc.);▪ Respecter le programme d'entraînement et les exercices demandés par les entraîneurs;▪ Suivre les conseils des entraîneurs dans le but d'améliorer la récupération et/ou la capacité à s'entraîner : étirements, glace, éducatifs d'équilibre, ajustement à l'entraînement, etc.;▪ Maintenir une attitude positive envers l'entraînement;▪ Informer et maintenir la communication ouverte avec les entraîneurs sur leur santé et leur capacité à s'entraîner;▪ Respecter les trajets à suivre déterminés par les entraîneurs avant et pendant les séances. |
| Travaux scolaires : | Respect : |
| <ul style="list-style-type: none">▪ L'athlète se présente et participe à l'heure des travaux scolaires;▪ Il n'utilise pas Internet durant l'heure des travaux scolaires. Au besoin, les recherches et la préparation de documents en ligne seront faites à un autre moment. | <ul style="list-style-type: none">▪ Respecter la propriété et les règlements du Camp « Good Counsel »;▪ Respecter les équipements appartenant au Club de Canoë et à la ville de Pointe-Claire mis à la disposition des athlètes;▪ Respecter tout le personnel et les athlètes du CKPC, du Camp Good Counsel et des autres clubs participants. |

Systeme d'avertissement

En cas de non-respect des règlements ci-dessus, le système d'avertissement suivant sera appliqué. Les avertissements seront documentés et consignés pour utilisation future. Dans le cas d' :

- **Une première infraction**, une rencontre aura lieu entre l'athlète et son entraîneur responsable pour discuter de l'infraction et recevra un premier avertissement.
- **Une deuxième infraction**, une rencontre sera faite entre l'athlète et l'entraîneur en charge du camp pour discuter de l'infraction et l'athlète recevra un deuxième avertissement. L'entraîneur-chef, l'administration et les parents seront informés.

Des mesures disciplinaires peuvent s'ajouter lors de la remise d'un premier ou deuxième avertissement. Ces mesures peuvent être :

- Le retrait des activités;
- Relocalisation de l'athlète à une nouvelle chambre;
- Assister le personnel dans la réalisation de tâches sur le site;
- Des sanctions financières (associées à des dommages matériels);
- Suspension de futurs voyages organisés par l'équipe;

- **À la troisième infraction**, les parents seront contactés afin d'organiser le retour immédiat de l'athlète à la maison, et ce, aux frais de l'athlète.

Certaines infractions au code de conduite (c.-à-d. bagarre) seront traitées plus sérieusement que d'autres et résulteront par l'expulsion immédiate du camp sans avertissement préalable. L'évaluation de la gravité d'une violation revient au personnel d'entraîneurs.

Je, _____ ai lu et comprends les règles du camp et le système d'avertissement tels que décrits ci-dessus.

Signature de l'athlète :

Date : _____

Signature du parent 1 :

Signature du parent 2 :

Date : _____

Copie réservée à l'administration